Tél. direct 026/919.18.56 ou 026/919.18.40 Fax 026/919.18.49 email <u>info@mobul.ch</u> <u>www.mobul.ch</u>

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Bulle, le 15 juin 2021

# MOBUL DÉPOSE SON PROJET D'AGGLOMÉRATION 2021 (PA4) À BERNE

Mme Marie-France Roth Pasquier, Présidente du Comité de Direction de l'Agglomération MOBUL, accompagnée de M. Cédric Jungo, chef de projet MOBUL, ont remis ce jour, à Berne, le projet d'agglomération MOBUL (PA4) aux services de la Confédération.

Ils ont été reçus par M. Ulrich Seewer, Vice-directeur de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), Mme Isabel Scherrer, responsable du programme en faveur du trafic d'agglomération, et M. Anthony Lecoultre, collaborateur scientifique et interlocuteur pour les projets d'agglomération de Suisse romande.

Comme pour les projets de génération antérieurs, l'agglomération compte sur un cofinancement de son projet par le biais du Programme fédéral en faveur du trafic d'agglomération qui permet le cofinancement des mesures infrastructurelles à hauteur de 30% à 50%.

Le phase d'examen auprès de la Confédération est désormais en cours jusqu'en juin 2022. De juillet 2022 à mars 2023 arrêté du Conseil fédéral, décision du Parlement en automne 2023, puis réalisation des travaux de 2024 à 2028.

#### MOBUL, « Coeur de La Gruyère verte et ouverte »

Le projet d'agglomération de 4ème génération MOBUL est construit, dans la continuité des PA précédents. dans le souci de la préservation de son paysage d'exception et de l'amélioration du cadre de vie des habitants et des autres usagers de l'agglomération.

Avec près de 70'000 habitants/emplois en 2035, l'agglomération bulloise, qui comprend les communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens, est à la fois une petite agglomération où tout est directement accessible et le cœur d'une région en fort développement. La politique de mobilité poursuivie depuis 2009, date de l'inauguration de la route de contournement, a permis de mettre en place un réseau de transports publics et de développer un réseau de mobilité douce de plus en plus utilisés par la population de l'agglomération.

Le PA4 vise à préserver les qualités actuelles de l'agglomération et à poursuivre la mutation opérée depuis 2009 (urbanisation vers l'intérieur, mixité des fonctions, préservation des espaces verts et végétalisation de l'espace public, maîtrise de l'augmentation du trafic, diminution des besoins unitaires en mobilité, report des déplacements sur les modes les moins impactant que sont la mobilité douce et les transports publics).

#### Un projet ambitieux coordonnant le développement de l'urbanisation et de la mobilité

Du point de vue de l'urbanisation, l'agglomération poursuit sa stratégie visant à utiliser au mieux les potentiels des zones déjà urbanisées par une densification différenciée selon les secteurs. Le PA4 met en place des processus d'études à même de permettre ce développement tout en assurant une qualité urbaine optimale des secteurs ainsi urbanisés. Pour les secteurs déjà urbanisés mais moins bien situés, le PA4 prévoit une limitation de leur densité afin d'orienter le développement vers les secteurs prioritaires.

En matière de mobilité, il s'agit aujourd'hui de passer à une nouvelle phase de développement du réseau de transports en commun en améliorant la desserte des zones d'activité (Planchy, Prila) et des futurs pôles de développement de l'agglomération (Terraillet, Pâla, stade notamment). Pour ce faire, le tracé de la ligne 3 sera adapté afin de desservir de manière optimale les secteurs de Planchy, de Pâla et du stade et une quatrième ligne sera créée entre Prila, les Crêts, la gare et le Terraillet. Parallèlement, le réseau sera totalement électrifié. La longueur des lignes, relativement faible, permet l'électrification du réseau par l'acquisition de bus électriques à batteries et l'implantation de stations de recharge rapide en extrémités de lignes.

Le PA4 prévoit également de franchir un nouveau pas dans le développement de la mobilité cyclable dans l'agglomération. Les efforts entrepris dans les PA précédents ont permis d'équiper la plupart des axes principaux de l'agglomération de pistes cyclables ou de bandes cyclables dénivelées. Une première voie verte a été créée entre le centre-ville et les secteurs d'activité de Planchy. Le PA4 prévoit de développer ce réseau par la mise en place de liaisons en site propres ou fortement protégés vers Vuadens et vers Riaz. Parallèlement, l'équipement du réseau routier se poursuivra afin d'offrir un réseau dense et continu de voies cyclables dans toute l'agglomération. Les infrastructures de stationnement vélos seront également développées et une charte d'aménagement du réseau routier sera établie par Mobul, puis implémentée dans chaque commune où des commissions ad hoc seront chargées de veiller à sa mise en œuvre.

Afin de concrétiser les objectifs affichés de report modal et d'améliorer la qualité de vie et la sécurité de tous les usagers de l'agglomération, la place de la voiture continuera à diminuer dans les secteurs urbanisés. Le 20-30 km/h. y deviendra la norme sauf dans les zones industrielles et sur certains axes collecteurs où circulent les lignes de transports publics. L'offre en stationnement sera adaptée afin de diminuer le stationnement pendulaire et favoriser les déplacements en transports publics. Au centre-ville et dans les villages, le stationnement sera prioritairement destiné aux visiteurs et aux clients.

#### 60 millions de francs d'investissement

Elaboré par le bureau team+, déjà auteur des PA précédents, le PA4 prévoit, à l'horizon 2024-2028, la mise en œuvre de mesures infrastructurelles de mobilité pour un montant total de 45,73 millions de francs en priorité A et 16.03 millions en priorité B.

Ces différentes mesures permettront, selon les estimations faites par les mandataires, d'augmenter sensiblement la part modale des mobilités douces et des transports en commun (38% contre 21% en 2015).

### Renseignements

Madame Marie-France Roth Pasquier, Présidente du Comité de Direction de l'Agglomération, 079 346 00 35